



Santé et Sécurité au Travail

# Protocole sanitaire et hygiène

Accueil des stagiaires et prévention des risques sanitaires

## 1. Objet

La présente procédure a pour objet de définir les mesures d'hygiène, de prévention et de sécurité sanitaire mises en œuvre par JFC FORMATION afin de garantir la protection des stagiaires, formateurs, salariés et intervenants extérieurs.

Cette procédure s'inscrit dans le respect :

- Du Code du travail relatif à l'obligation de sécurité de l'employeur ;
- Des recommandations sanitaires nationales en vigueur ;
- Des principes de prévention des risques professionnels ;
- Des exigences du Référentiel National Qualité Qualiopi, notamment relatives aux conditions d'accueil et d'accompagnement des bénéficiaires.

## 2. Champ d'application

La présente procédure s'applique :

- ✓ Aux formations réalisées dans les locaux de JFC FORMATION ;
- ✓ Aux formations organisées chez les clients ;
- ✓ À l'ensemble des stagiaires, formateurs et intervenants.
- ✓

## 3. Principes généraux de prévention

JFC FORMATION met en œuvre les moyens nécessaires afin :

- De garantir des conditions d'accueil conformes aux règles d'hygiène et de sécurité ;
- De limiter les risques de transmission de maladies infectieuses ;
- D'assurer la sécurité sanitaire des participants ;
- De sensibiliser les bénéficiaires aux bonnes pratiques d'hygiène.

Chaque participant est invité à adopter un comportement responsable contribuant à la sécurité collective.

## 4. Mesures mises en œuvre par l'organisme de formation

JFC FORMATION s'engage à :

- Organisation des locaux
  - Assurer l'aération régulière des salles de formation ;
  - Maintenir des conditions d'accueil compatibles avec les règles sanitaires en vigueur ;
  - Garantir l'accès aux sanitaires équipés de savon liquide et d'essuie-mains à usage unique ;
  - Mettre à disposition des solutions hydroalcooliques lorsque nécessaire ;
  - Prévoir des dispositifs adaptés pour la gestion des déchets potentiellement souillés.
  - Nettoyage et désinfection
  - Assurer le nettoyage régulier des locaux et surfaces de contact ;
  - Désinfecter le matériel pédagogique collectif après utilisation lorsque cela est nécessaire ;
  - Maintenir un niveau d'hygiène conforme aux recommandations sanitaires applicables.
- Information des bénéficiaires
  - Afficher ou communiquer les consignes sanitaires applicables ;
  - Rappeler les gestes de prévention et d'hygiène ;
  - Informer les stagiaires des mesures spécifiques mises en place en cas de contexte sanitaire particulier.

### 4.1 Responsable du protocole sanitaire

Le responsable qualité ou la direction de JFC FORMATION est chargé de la mise en œuvre, du suivi et de l'actualisation du présent protocole.

À ce titre, il veille :

- À la diffusion du protocole auprès des bénéficiaires, formateurs et intervenants ;
- À l'application des mesures de prévention définies ;

- Au suivi des incidents ou situations particulières ;
- À l'analyse des retours des bénéficiaires ;
- À la mise en œuvre des actions correctives ou préventives nécessaires.

Matériel pédagogique partagé

Les matériels pédagogiques utilisés lors des formations (mannequins de simulation, défibrillateurs pédagogiques, matériels de secourisme, matériels incendie, ordinateurs, tablettes, casques de réalité virtuelle, télécommandes ou tout autre équipement collectif) font l'objet d'un nettoyage ou d'une désinfection adaptée selon leur nature et leur fréquence d'utilisation.

Traçabilité des opérations d'entretien

Lorsque cela est applicable, JFC FORMATION assure la traçabilité des opérations de nettoyage, d'entretien ou de désinfection des locaux et matériels pédagogiques au moyen d'une fiche de suivi ou de tout autre support permettant d'en conserver la preuve.

## 5. Engagements des stagiaires

Chaque stagiaire s'engage à :

- ✓ Respecter les consignes d'hygiène et de sécurité communiquées par l'organisme ;
- ✓ Adopter un comportement permettant de préserver la santé et la sécurité des autres participants ;
- ✓ Signaler toute situation susceptible de présenter un risque sanitaire ;
- ✓ Utiliser le matériel mis à disposition dans le respect des consignes ;
- ✓ Veiller à l'hygiène des espaces et matériels utilisés.

En cas de symptômes évocateurs d'une maladie contagieuse ou de situation à risque, le stagiaire est invité à prévenir l'organisme de formation avant son entrée en session.

Le stagiaire veille également à respecter les règles spécifiques éventuellement applicables sur le site d'accueil ou chez le client.

### 5.1 Prise en compte des personnes en situation de handicap

Lorsqu'une situation de handicap nécessite des aménagements spécifiques en matière d'hygiène, d'accessibilité ou de sécurité sanitaire, ceux-ci sont étudiés par le référent handicap de JFC FORMATION.

Les adaptations mises en œuvre visent à garantir l'accès à la formation dans des conditions équitables tout en assurant la sécurité de l'ensemble des participants.

Le référent handicap peut mobiliser les partenaires compétents lorsque la situation le nécessite.

## 6. Rôle des formateurs

Les formateurs et intervenants JFC FORMATION :

- Appliquent et font respecter les consignes sanitaires ;
- Sensibilisent les stagiaires aux règles d'hygiène et de prévention ;
- Signalent toute situation à risque à la direction ;
- Veillent au maintien de conditions pédagogiques compatibles avec la sécurité des participants.

Ils peuvent interrompre ou adapter une action de formation si une situation présente un risque pour la sécurité des personnes.

## 7. Gestion des situations particulières

En cas de contexte sanitaire exceptionnel ou de risque identifié :

Des mesures complémentaires peuvent être mises en œuvre conformément aux recommandations des autorités compétentes ;

Les modalités pédagogiques peuvent être adaptées (distanciel, hybridation, limitation des effectifs, réorganisation des espaces, etc.) ;

Les bénéficiaires seront informés dans les meilleurs délais des adaptations mises en place.

### 7.1 Gestion des incidents sanitaires

Tout incident, anomalie ou situation présentant un risque sanitaire peut faire l'objet d'un signalement auprès de la direction ou du responsable qualité.

Le signalement comporte notamment :

- La date et le lieu de l'évènement ;
- La nature du risque ou du dysfonctionnement constaté ;
- Les mesures immédiates mises en œuvre ;
- Les actions correctives décidées ;
- Le responsable du suivi.

Ces éléments sont analysés dans le cadre de la démarche d'amélioration continue de l'organisme.

## 8. Traçabilité et amélioration continue

Dans le cadre de sa démarche qualité et de conformité Qualiopi, JFC FORMATION :

- Assure une veille réglementaire sur les obligations sanitaires applicables ;
- Met à jour régulièrement cette procédure ;
- Sensibilise ses équipes aux règles de prévention ;
- Prend en compte les retours des bénéficiaires et intervenants afin d'améliorer les conditions d'accueil.

### 8.1 Évaluation des conditions d'accueil

Dans le cadre des évaluations de satisfaction, les bénéficiaires peuvent être invités à formuler leur appréciation concernant :

- Les conditions d'accueil ;
- La propreté des locaux ;
- Le confort des salles de formation ;
- Les conditions d'hygiène ;
- L'accessibilité des équipements sanitaires.

Les résultats sont analysés annuellement et peuvent conduire à la mise en œuvre d'actions d'amélioration.

### 8.2 Veille réglementaire

Une veille réglementaire et documentaire est réalisée au minimum une fois par an ainsi qu'à chaque évolution significative des recommandations sanitaires nationales ou des obligations applicables aux organismes de formation.

Les résultats de cette veille sont consignés dans les outils qualité de l'organisme et pris en compte lors des mises à jour du présent protocole.

Références qualité

La présente procédure contribue notamment à la conformité des indicateurs du Référentiel National Qualité relatifs :

- À l'information des bénéficiaires ;
- Aux conditions d'accueil et de déroulement des prestations ;
- À l'adaptation des prestations aux besoins des publics ;
- À l'amélioration continue ;
- Au traitement des réclamations et retours des parties prenantes.

## 9. Diffusion de la procédure

La présente procédure est :

Communiquée aux formateurs et intervenants ; mise à disposition des apprenants ; accessible sur demande et intégrée sur le site internet et aux documents qualité de l'organisme.

Fait à Cesson Sévigné

Pour JFC Formation

Samuel Haubois

